

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes Val de Cher-Controis



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

MEUSNES

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique

Pièce 4.1.1. - Zonage, prescriptions

Version d'arrêt et d'enquête publique



Zonage

Zones urbaines et à urbaniser

- UA: Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
- Uspr: Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan/Noyers-sur-Cher
- UB: Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
- UBs: Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et/ou en situation de handicap
- Ubv: Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
- Uh: Zone urbaine à vocation mixte constituée des villages présentant un nom et une densité significative de construction
- UE: Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
- Ue: Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UL: Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
- AU: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- AE: Zone à urbaniser à vocation d'équipements
- AU: Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AU: Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- 2AU: Zone à urbaniser à long terme à vocation économique

Zone agricole

- A: Zone agricole
- Ah: STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
- Ai: STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
- Ai*: STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
- At: STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
- At*: STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
- At-STECA: correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
- At-STECA: correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Azh-STECA: correspondant à l'emprise du ZooParc de Beauval
- Azh-STECA: correspondant aux hébergements saisons liés et nécessaires à l'activité du ZooParc de Beauval
- Az-STECA: correspondant au projet de centre d'exposition et/ou salle d'art et de spectacle du ZooParc de Beauval

Zone naturelle

- N: Zone naturelle et forestière
- Na: STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
- Nh: STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en présence de zones naturelles
- Ni: STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
- Ni*: STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
- Ni-STECA: correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants ou en projet en zone naturelle
- Nic*: STECAL correspondant aux terrains de camping ou terrains résidentiels de loisirs en existants en contexte naturel
- Nic-STECA: correspondant aux terrains de camping ou terrains résidentiels de loisirs en projet en contexte naturel
- Nm: STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et/ou de santé existants en contexte naturel
- Ns: STECAL correspondant aux activités de service où effectue l'accueil d'une clientèle existante en contexte naturel
- Nspr: Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan/Noyers-sur-Cher
- Nt: STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
- Nt*: STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels et culturels
- Nv: STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
- Nzp: STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du ZooParc de Beauval

Prescriptions

- Bâtiment susceptible de changer de destination (art. L.151-11 C.U.)
- * Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U.)
- * Patrimoine payager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U.)
- Linéaire commercial protégé (art. L.151-18 C.U.)
- Patrimoine payager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U.)
- Voies de circulation à conserver (art. L.151-18 C.U.)
- Espace boisé classé
- Eléments de passage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Patrimoine payager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Secteur avec disposition de démolition
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Secteur inconstructible pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Emplacements réservés (R.151-34-4 C.U.)
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation- OAP (R.151-6 C.U.)

Informations

Cours d'eau et espaces aquatiques

Cadastre

Limites communales

Bâti

Parcelaire

Risques

- Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre du PPRI Sauldre sur Cher
- Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre de l'AI2 Beuvron Sauldre
- Secteurs soumis à un risque technologique au titre des PPRT STORENGY

